

Gênes le 10. Decembre 1808.

J'ai l'honneur de vous faire part, que mes deux fils, qui jusqu'à présent ont été unis d'intérêt avec moi dans mon Commerce, sous la direction et raison de Jean Baptiste Filippi & C. à Gênes et à Livourne, vont presentement former un nouvel établissement distinct, et independant dans la susdite place, sous le nom d'Ant. et Joseph Filippi. Leur probité reconnue, et les connaissances, qu'ils ont acquises dans le Commerce, les flattent d'obtenir de vous la même confiance que vous m'avez accordée à moi même.

Quoique dans le dit nouvel établissement, ils puissent disposer de fonds suffisans, cependant l'assistance, les conseils, et tout ce qui pent dépendre d'un Père ne leur manquera jammais de ma part.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. Bapte Filippi

GENES